

La sécurisation des espaces fonciers irrigués au Niger et au Mali – expérience GWI/ODRS/ONAHA

Jamie Skinner (GWI - IIED)

Partenaires : Amandine Adamcewski (CIRAD), Aurore Mansion et Sandrine Vaumourin (GRET)

Pourquoi la sécurisation foncière comme approche nationale au Niger ?

- L'Etat du Niger, à travers l'ONAHA organe de gestion et les coopératives bénéficiaires des AHA réalisés par la puissance publique, font l'objet d'incessantes interpellations voire d'assignation en justice par des personnes arguant d'être expropriées des terres aménagées sans observation des procédures en la matière.
- Ce phénomène, qui prend de plus en plus de l'ampleur, met en péril l'existence des périmètres déjà réalisés et peut compromettre les importants programmes d'irrigation conçu dans le cadre de l'i3N qui vise à assurer une sécurité alimentaire véritable et durable dans notre pays. D'où l'impérieuse nécessité d'examiner la problématique afin de lui trouver des solutions adéquates.
- En outre à travers une convention de gérance, l'Etat **garantit la prise en charge de toute réclamation ou compensation des droits fonciers sur les terres des aménagements, anciens comme nouveaux ; et se porte fort devant toute instance dans laquelle l'ONAHA est cité pour des questions se rapportant aux droits fonciers.**

Citation : Directeur Général ONAHA

Deux approches de l'ONAHA

1. Sécurisation des nouveaux périmètres (modèle Kandadji)

- Immatriculation + Bail (une fois adopté) pour les propriétaires expropriés et contrat d'occupation pour les usagers et les demandeurs

2. Sécurisation des périmètres existants (dont un seul est immatriculé au nom de l'Etat)

- Immatriculation + Émission des contrats d'occupation pour les exploitants actuels (en l'absence de réclamations)

Un projet pilote (ONAHA-GWI)

Équipe de consultants
multidisciplinaire



Périmètre de Namardé Goungou

Caractéristiques

Situé à 45 km de Niamey, construit en 1984

Périmètre de 362 ha

Plus de 800 exploitants recensés

Ancrage territorial

Région de Tillabéri - Département de Kollo

Dépend de 6 villages

Sécuriser l'accès au foncier sur un périmètre existant au Niger

Démarche du périmètre de Namardé :
Expérience pilote de régularisation foncière qui répond d'une double approche.

Phase 1 : Approche par les textes

Clarification de la législation en vigueur, et de ses incomplétudes, afin de définir les étapes-clés d'une procédure de sécurisation

Phase 2 : Approche empirique

Mise en place d'une équipe d'expert, sous MOA de l'ONAHA pour mettre en œuvre la procédure, l'adapter, et la compléter à l'aune des réalités locales

Éléments caractéristiques du Contrat d'Occupation des parcelles

- ✓ **Les parties:** Etat représenté par l'ONAHA et exploitant;
- ✓ **L'objet:** une parcelle à titre de compensation du droit d'usage, avec des droits et obligations pour chaque partie, aux fins de production agricole;
- ✓ **Durée:** 10 ans renouvelable indéfiniment; formalités de renouvellement par ONAHA
- ✓ **Droits:** parcelle viable, laisser en héritage, bénéfice des appuis techniques, possibilité de prêter ou louer dans certaines conditions;
- ✓ **Obligations:** mettre en valeur toute la parcelle, payer la redevance, respecter les consignes techniques, adhérer et respecter la coopérative créée sur le périmètre
- ✓ **Formalités:** adopté par arrêté du MAG; enregistré aux impôts et inscrit sur le TF du périmètre au niveau du cadastre; Frais des formalités à la charge de l'Etat.

Les textes et les étapes

Mise à plat de ce que dit la législation nigérienne en termes de procédure foncière (*Etudes d'Aladoua Saadou, 2013-14*)

Etape 1

**Immatri-culation
du périmètre au
nom de l'Etat**

Etape 2

**Contractualisation
avec les exploitants**

Approche « empirique »

- Recherche documentaire (établir l'historique : premiers attributaires)
- Information et sensibilisation des autorités administratives et coutumières;
- S'assurer que les propriétaires traditionnels se sentent compensés pour la perte de leurs terres traditionnelles
- Délimitation du périmètre; requête aux fins d'immatriculation dans le domaine public; publicité foncière et bornage (géomètre)
- Etablissement du titre foncier
- Actualisation de la liste et catégorisation des exploitants (voir après);
- Codification des parcelles (lier la parcelle au contrat);
- Sensibilisation, signature et enregistrement des contrats ONAHA – exploitants (notaire/greffier)
- Elaboration d'un guide (Sept 2016)

Mesures préconisées par type de producteur

Catégorie	No de parcelles	Proposition
Attributaire initial de parcelle non morcelée	77	établissement automatique du contrat
Parcelle héritée non morcelée	71	établissement de contrat avec l'héritier de l'attributaire
Parcelle morcelée par héritage et exploitée par deux ou plusieurs héritiers	183	le contrat sera libellé au nom d'un seul héritier désigné en conseil de famille avec PV dument établi. Les noms des autres héritiers exploitants de la parcelle seront mentionnés sur le contrat
Attributaire initial ayant morcelé et vendu ou donné une partie à un ou plusieurs exploitants	65	établir le contrat au nom de l'attributaire initial pour l'intégralité de la parcelle et les autres exploitants de la parcelle seront des occupants sans titre ;
Parcelle totalement vendue ou	85	Retirer et réaffecter la parcelle

Les budgets indicatifs (ONAHA)

- 105€ par hectare
 - 50€ par exploitant
-
- A tester lors des appels d'offres (notamment géomètres qui fonctionnent normalement à l'hectare et coûtent très chers).
 - Besoin d'améliorer l'expertise nationale : capacité actuellement limitée.
 - Intérêts d'autres secteurs (urbanisme, élevage, Eaux et Forêts) – immatriculation du domaine public

Les enjeux

- Certains acheteurs de parcelles sont des personnalités fortes (politiques, militaires, commerçants). Réactions ?
- Le processus pour désigner un signataire par famille et par parcelle (morcellement- héritage)
- Comment réduire les coûts du processus pour l'Etat (timbres, greffiers, géomètres)
- Remaniement des rôles des coopératives en cours (séparation des fonctions gestion de l'eau et gestion de la production)– risque d'amalgame avec la sécurisation foncière
- Lourdeur du système pour rendre les contrats défendable devant les tribunaux

A Namardé, les agriculteurs sont demandeurs de ces contrats parce qu'ils jugent qu'ils seront mieux protégés des abus éventuels.

Périmètre irrigué de Sélingué – Zone ODRS, quelles voies de sécurisation?

- Périmètres irrigués de Sélingué (1030 ha) et Maninkoura (1094ha)



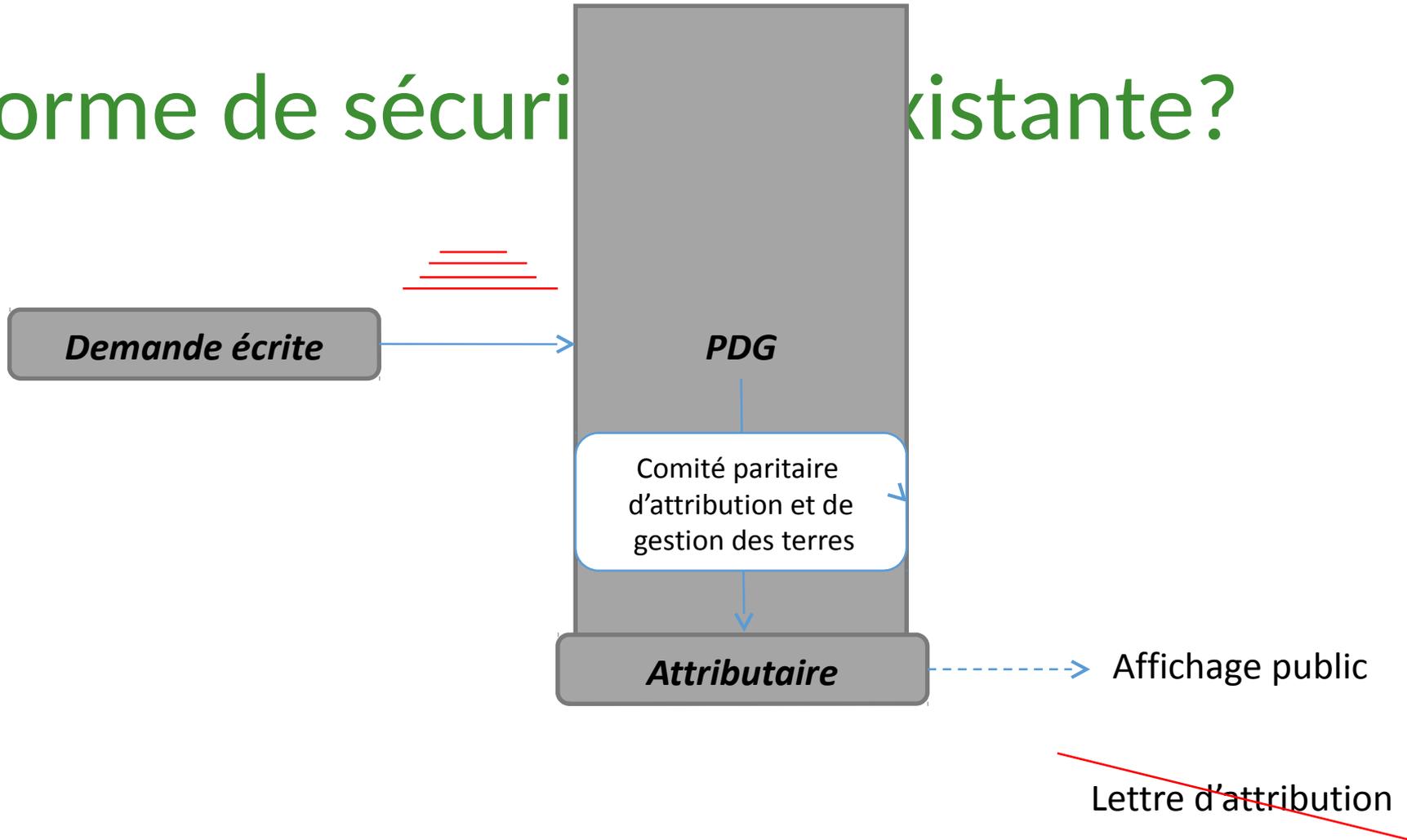
Une réflexion sur les besoins de sécurisation foncière : Quels outils?

- Ateliers multi-acteurs: qu'est qu'on entend par sécurisation? (fin 2015)
- Etude de la réalité locale, des pratiques , des processus de gestion et des rôles des différents acteurs: Identification des besoins de relecture du cahier des charges et des outils existants (fév/mars 2016)

Non applicabilité des 51 articles du CC - deux articles déterminants pour la sécurisation sont connus par les paysans :

- Preuve de paiement de la facture d'eau
- Actes de vente/location interdite

Forme de sécurisation existante?



Des pratiques informelles pour accéder au foncier irrigué – « on s'arrange »

Des pratiques se développent en dehors du cadre en vigueur : les modes de gestion évoluent

- Prêt à titre gratuit
- Métayage
- Location devant témoins « 25 000 Fcfa pour 0,25 ha »
- Location sans témoins
- Vente devant témoins « 300 – 400 000 à 1 000 000 Fcfa pour 0,25 ha »
- Vente sans témoins

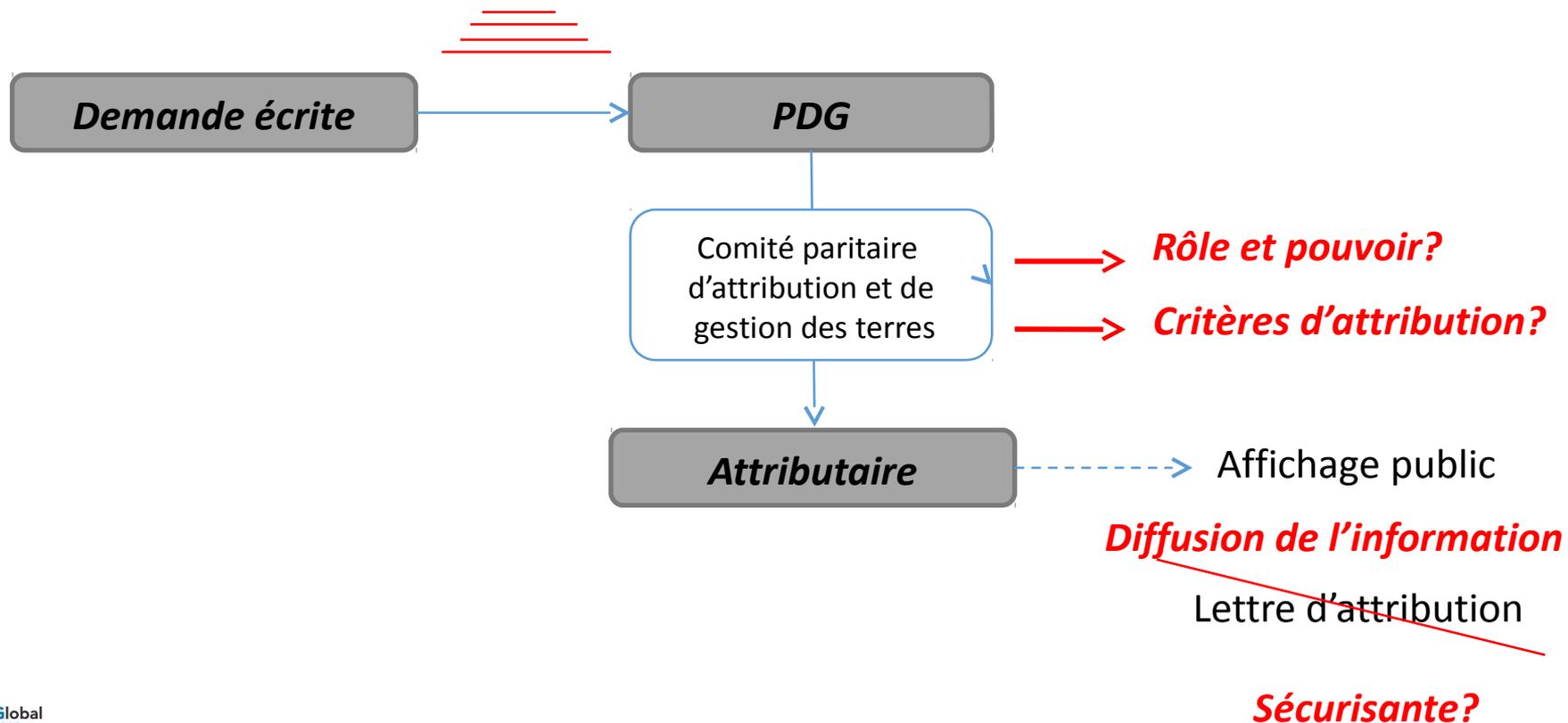
Logique de **mimétisme des doubles actifs** défendue par les exploitants

« **Officialisation de ces pratiques** »: transfert de nom, héritage....

Des réseaux fonciers multi-acteurs qui peuvent accentuer l'insécurité foncière

L'importance des procédures au dépend des outils

Traitement des demandes?



Les enjeux

- Des **difficultés liées au fonctionnement de l'ODRS** avec des ressources limitées qui entraînent:
 - Un suivi des agriculteurs sur le terrain limité
 - Un entretien des canaux limité par les faibles ressources de la redevance
 - Des jeunes agents aux fortes responsabilités
 - Des chantiers multiples
- Le besoin d'un **pouvoir paysan efficace, le renouvellement des instances des OP**: reconnaissance des représentants, réunions régulières avec PV diffusés à l'échelle locale
- L'établissement d'une seule base de données comme référentielle qui permet une **connaissance fine par les gestionnaires des noms des attributaires et parcelles** des exploitants pour une gestion foncière optimisée grâce
- Un **découplage juridique** entre facture, reçu de redevance et **forme de sécurisation foncière. Est-ce qu'un papier contractualisant peut résister à des « pratiques informelles » ?**